



Ce document est extrait des recommandations de gestion des flambées de maladies transmissibles dans les **lieux d'hébergement collectif du canton de Genève** ([lien vers le site](#)).
Elles s'adressent aux responsables, collaborateurs et bénévoles travaillant dans ces lieux.

Rougeole

Informations de base à connaître sur la rougeole

Nom du virus	Virus de la rougeole
Symptômes	<p>La rougeole se manifeste en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les <u>premiers symptômes</u> : conjonctivite, rhume, toux, fièvre, rougeur ou points blancs dans la bouche- 1 à 7 jours après les premiers symptômes, des <u>taches de couleur brun-rose apparaissent sur la peau</u>, d'une taille de 3 à 8 millimètres. Au début, les taches sont isolées. Elles s'élargissent et finissent par se rejoindre en 2 à 3 jours.
Complications	<p>1 malade sur 10 fait des complications, qui sont parfois graves : otite, diarrhées, pneumonies, convulsions causées par la fièvre, inflammations au niveau du cerveau, etc.</p> <p>La rougeole entraîne le décès dans 1 cas sur 3000, même quand la maladie est bien prise en charge médicalement.</p>
Personnes à risque de complications	<p>En principe, toutes les personnes non immunes (n'ayant pas eu la maladie, et non vaccinées) peuvent attraper la rougeole et faire des complications (parfois graves), quel que soit leur âge.</p> <p>Le risque de complications est augmenté pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- les femmes enceintes- les personnes qui ont une maladie ou un traitement immunosuppresseur- les personnes malnutries (en particulier carence en vitamine A)- les enfants de moins de 3 ans, surtout les bébés de moins de 1 an- les adultes
Comment se transmet la maladie	La rougeole est extrêmement contagieuse . Elle se transmet surtout par les éternuements, la toux, le rhume. Le virus peut rester dans l'air d'une pièce pendant 2 heures, même après le départ du malade.
Période entre la contamination et les premiers symptômes	8 à 10 jours jusqu'à l'apparition des premiers symptômes, environ 2 semaines jusqu'à l'apparition des taches sur la peau.
Période durant laquelle le malade est contagieux	<p>De 4 jours avant l'apparition des taches sur la peau jusqu'à 4 jours après.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le risque de transmission est maximum 2 jours avant l'apparition des taches.- Le risque devient très faible à partir du 3^e jour suivant l'apparition des taches.

Immunité

Les **personnes protégées (immunes)** contre la rougeole n'ont pas besoin de vaccination. Ce sont les personnes :

- Vaccinées avec 2 doses de vaccin à plus de 4 semaines d'écart, OU
- Qui ont des anticorps anti-rougeole (IgG) confirmée par une prise de sang.

Attention : l'indication d'antécédents de maladie rougeoleuse n'est pas fiable. Les personnes qui disent ou pensent avoir eu la rougeole dans le passé sont donc à considérer comme non-immunes.

Les **personnes non-immunes** sont :

- Non-vaccinées contre la rougeole, ET
- Elles n'ont pas d'anticorps détectables à la prise de sang.

Que faire si vous suspectez un cas de rougeole dans le centre?

Envoyer la personne malade et les personnes contacts non-immunes (voir définition dans les informations de base sur la maladie) en **consultation médicale ou infirmière dans la journée** (situation semi-urgente (voir www.ge.ch/c/ressources-medicales) pour :

- confirmer la maladie (pour la personne malade);
- évaluer l'immunité des personnes contacts, faire un vaccin ou commencer un traitement si indiqué.

Dans l'attente de la confirmation de la maladie, les **mêmes mesures s'appliquent que pour les cas confirmés**.

Que faire s'il y a un cas de rougeole confirmé ?

Personne malade

- L'objectif est de séparer la personne malade des personnes non-immunes (celles qui n'ont jamais eu la rougeole et qui ne sont pas vaccinées) afin de protéger ces dernières.
- Le malade doit être exclu de la crèche, de l'école ou du milieu professionnel ainsi que de toute activité sociale et doit être **isolé** jusqu'à la fin de la période de contagiosité, soit quatre jours après le début de l'éruption.

Mesures à mettre en place pour la personne malade (cas suspect ou confirmé):

Logement	<ul style="list-style-type: none">- Loger la personne en chambre individuelle (ou dans un cercle familial étroit).- Organiser les repas dans la chambre.- Limiter au maximum les contacts avec les autres bénéficiaires du centre. <p>La sortie d'isolement de la personne malade est possible quand les symptômes ont disparu. C'est le personnel soignant qui confirmera la sortie d'isolement, au plus tôt 5 jours après l'apparition des taches sur la peau.</p>
Douche et toilettes	<p>Mettre à disposition une douche et des toilettes séparées.</p> <p>Si ce n'est pas possible, la personne malade doit se doucher après les autres bénéficiaires.</p> <p>Si même cette dernière option n'est pas possible, donner un désinfectant de surface au malade et lui demander de désinfecter la douche et le siège WC et de aérer la pièce après chaque usage.</p>

Masque FFP2	La personne malade doit porter un masque FFP2 lorsqu'elle quitte, exceptionnellement, sa chambre. NB : La personne isolée n'a pas besoin de porter un masque dans sa chambre.
Hygiène des mains	Mettre à disposition de la solution hydroalcoolique lorsque la personne malade sort de sa chambre (cela doit rester exceptionnel).
À l'école, à la crèche ou au travail	La personne malade ne doit pas se rendre à l'école, à la crèche ou au travail jusqu'à 5 jours après l'apparition des taches sur la peau.

Personnel encadrant

Les mesures à adopter par le personnel encadrant :

Masque FFP2	Le personnel encadrant non-immun (voir définition dans les informations de base sur la maladie) doit porter un masque FFP2 lorsqu'il est dans la même pièce que la personne malade.
Hygiène des mains	Se laver les mains avec de la solution hydroalcoolique, ou de l'eau et du savon, en sortant de la chambre de la personne malade.

Personnes contacts

Le personnel de santé se charge de l'**enquête d'entourage** pour identifier les personnes contacts du malade. La collaboration du personnel du centre est essentielle en raison de sa connaissance du centre et des bénéficiaires.

Définition des personnes contacts :

Ce sont les personnes qui ont **eu un contact** avec la personne malade, c'est-à-dire qui ont :

- **partagé la même chambre**, ou
- **séjourné dans la même pièce** que la personne malade ou
- **séjourné dans un endroit fermé dans les 2 heures** après le passage de la personne malade (p. ex. dortoir, cuisine, salle commune, etc.) ...

... pendant la **période** où la personne malade était contagieuse (de 4 jours avant l'apparition des taches sur la peau jusqu'à 4 jours après).

Note : S'il n'est pas possible d'identifier avec certitude les personnes contacts, il ne faut pas hésiter, en cas de doute, à considérer les personnes comme des contacts possibles, y compris le personnel encadrant.

Les **mesures** à mettre en place pour les personnes contacts **dépendent de leur immunité**:

Définition de l'immunité :

- **Personne immune** : a déjà eu la maladie ou a été vaccinée avec 2 doses de vaccin contre la rougeole.
- **Personne non-immune** : n'est pas vaccinée ou avec un statut vaccinal qui n'est pas clair – *Penser qu'on a eu la rougeole enfant n'est en général pas fiable. Considérer la personne comme non-immune si elle n'est pas vaccinée ou s'il y a un doute sur la vaccination.*

Réponse :

- Si la personne est immune, alors aucune mesure n'est nécessaire.
- Si la personne n'est **pas immune (ou en cas de doute), des mesures sont nécessaires** (voir étape suivante).

Les **personnes contacts non-immunes** ont possiblement été **contaminées**, et pourraient à leur tour **transmettre** la maladie.

Il est donc important d'adopter les mesures suivantes :

Consultation médicale ou infirmière	La consultation médicale ou infirmière (situation semi-urgente, voir www.ge.ch/c/ressources-medicales) doit avoir lieu pour toutes les personnes contacts non-immunes pour organiser : <ul style="list-style-type: none">- La vaccination. La vaccination doit avoir lieu dans les 3 jours au maximum après le contact avec la personne malade.- Un traitement pour prévenir la maladie. Le traitement est donné <u>uniquement</u> aux personnes les plus à risque (en particulier les femmes enceintes et les personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur).
Mesures dans le centre (bénéficiaires)	Les personnes contacts non-immunes doivent être mis en isolement et suivre les mêmes mesures que les personnes malades pendant 3 semaines (21 jours), sauf si la personne contact n'a été vaccinée dans les 3 jours suivant le contact avec la personne malade contagieuse (évaluation à faire par le personnel de santé). Il faut donc : <ul style="list-style-type: none">- Loger la personne en chambre individuelle. Si la personne contact fait partie du cercle familial étroit de la personne malade et qu'elles logent dans la même chambre, pas besoin de les séparer.- Organiser les repas dans la chambre.- Limiter au maximum les contacts avec les autres bénéficiaires.- Mettre à disposition une douche et des toilettes séparées. Si ce n'est pas possible, la personne malade doit se doucher après les autres bénéficiaires. Si même cette dernière option n'est pas possible, donner un désinfectant de surface au malade et lui recommander de désinfecter la douche et le siège WC après chaque usage. Les sanitaires peuvent être partagés avec la personne malade si elles logent dans la même chambre.- Faire porter un masque chirurgical lorsque la personne contact quitte, exceptionnellement, sa chambre.- Mettre à disposition du savon ou de la solution hydro-alcoolique pour que les personnes puissent se laver les mains quand elles sortent, exceptionnellement, de leur chambre.
À l'école, à la crèche ou au travail (bénéficiaires et personnel encadrant)	Les personnes contacts non-immunes qui ne sont pas vaccinées dans les 3 jours ne peuvent pas aller à l'école, à la crèche ou au travail. L'absence doit durer 3 semaines après le dernier contact avec la personne malade contagieuse

Que faire si vous devez transférer vers un autre centre ou admettre un bénéficiaire ?

- S'il y a des cas de rougeole dans le centre, il ne faut pas admettre :
 - o Les personnes non-immunes, en particulier celles qui présentent un risque particulier (femmes enceintes, personnes avec une maladie ou un traitement immunosuppresseur).
- Le transfert dans d'autres centre est possible pour
 - o Les personnes contact qui sont immunes
 - o La personne malade dès la fin de sa période d'isolement
 - o Les personnes contacts non-immunes, à partir de 3 semaines à compter du dernier contact avec la personne malade

Qui devez-vous informer si vous suspectez un cas, ou si un cas est confirmé ?

La direction du centre informe le personnel de santé (ou vice-versa si le personnel de santé identifie la personne malade en premier)

Les informations sur la maladie et les mesures doivent aussi être transmises à :

- Les collaborateurs du centre
- Le personnel d'encadrement
- Le personnel de sécurité
- Les bénéficiaires du centre (voir encadré ci-dessous; une affiche imprimable est disponible en ligne sous le nom de la maladie ([lien](#)))

Informations à transmettre aux bénéficiaires du centre

1. Actuellement, il y a dans le centre des personnes qui ont la rougeole. Il faut donc prendre quelques mesures spéciales (listée ci-dessous) pour éviter la propagation de la maladie.
2. La **rougeole** est une maladie très contagieuse. Elle se transmet par l'air quand les personnes malades toussent. En général, la rougeole évolue sans problèmes, mais elle peut parfois causer des complications graves.
3. Pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes, les **malades** sont isolés et portent un masque quand ils entrent en contact avec d'autres personnes. Il faut éviter au maximum d'être en contact avec les malades tant qu'ils sont contagieux (c'est-à-dire au moins 4 jours après l'apparition des taches sur la peau).
4. Pour **éviter de tomber malade**, on peut se faire vacciner tout de suite (au plus tard dans les 3 jours).
5. **Toute personne qui a** de la fièvre, des symptômes de rhume ou des taches sur la peau doit le signaler le jour même au personnel infirmier.